



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Valeurs mobilières

Question écrite n° 41336

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la très grande complexité de la déclaration annuelle 2074, relative aux plus-values réalisées sur les cessions de valeurs mobilières et profits assimilés. Cette déclaration comporte pas moins de 8 rubriques différentes, lesquelles doivent être servies sur la base de 5 annexes différentes avec chaque fois un luxe de détail dans les mentions à fournir, tant et si bien que même les spécialistes et gestionnaires de portefeuille ont du mal à s'y retrouver. En conséquence, il lui demande si le moment ne paraît pas venu d'essayer de simplifier cette déclaration dans le cadre de la prochaine loi de finances et dans la ligne de la réforme de l'État et de la simplification de l'impôt sur le revenu.

Texte de la réponse

La conception actuelle de la déclaration 2074 relative à l'imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières reflète la complexité de la législation en cette matière et traduit l'évolution du droit positif au cours des dernières années auquel elle doit nécessairement s'adapter. Pour sa part, l'administration s'est efforcée d'en simplifier l'approche pour répondre aux difficultés que rencontraient les contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations déclaratives. C'est ainsi que depuis l'imposition des plus-values de l'année 1994, la déclaration est accompagnée de six annexes traitant chacune d'un cas de figure différent : la notice explicative, conçue de manière didactique, guide le contribuable dans la rédaction des seules annexes correspondant à sa situation.

Données clés

Auteur : [M. Auberger Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41336

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3930

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4922